

**FICHE DE POSTE**  
**Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

---

Contractuel

**Adjoint technique territorial**

Durée Hebdomadaire de travail : 20h00/35h00

❖ **Horaires :**

Mercredi : 12h-17h

Jeudi, Vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 – 17h30

Juillet et Août : Lundi au vendredi 13H30-17H30

Et présence selon nécessité de service, soirée le week-end et jours fériés.

❖ **Congés :** 10% CP rémunéré / récupérations éventuelles

❖ **Lieu de travail :** Mairie + Territoire communal

❖ **Référents :** Employeur : Magali SAINT, Maire  
Secrétaire générale : C. CHANDEMERLE  
Responsable PM : LEGOUBE Christophe

**Missions et activités**

---

- Patrouilles pédestres et à vélo sur l'intégralité du territoire communal ;
- Assurer une relation de proximité avec la population (information et orientation) ;
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies ;
- Rédaction de procès-verbaux et de rapports administratifs ;
- Mise en application rigoureuse des consignes données ;
- Informer les administrés de la réglementation en vigueur sur la voie publique ;
- Exécuter toute autre mission dévolue conforme aux attributions d'un ASVP.
- Verbaliser les infractions au stationnement, les dépôts d'immondices
- Assister le policier municipal dans ses fonctions
- Rendre compte oralement ou par écrit à son supérieur hiérarchique.
- Mise à disposition auprès d'un autre service de la collectivité sur demande du responsable PM ou de la secrétaire générale.

**Compétences requises**

---

- Faire preuve de calme et de discernement ;
- Discrétion professionnelle et confidentialité absolue ;
- Avoir des capacités d'adaptation et de résistance au stress ;
- Maitriser les gestes de premiers secours
- Qualités rédactionnelles ;
- Sens du travail en équipe ;
- Faire preuve d'attention, d'initiative, de réactivité et de rapidité ;
- Qualités relationnelles et respect de la hiérarchie ;
- Disponibilité horaire ;
- Bonne forme physique.

*Agrément par le Parquet*

**Rémunérations / Avantages**

---

Indiciaire

Supplément familial de traitement

Participation de l'employeur à la mutuelle/Prévoyance